

Décision

Générale

colonial

Décision n° 75-176/SG/PRI accordant une indemnité de chef de section a un agent des cadres territoriaux en service au port de commerce de Djibouti.

n° 75-176/SG/PRI

Ministère
MINISTERE DU PORT ET DES REGIS INDISTRUELLES

Date de publication
2 février 1975

Numéro JO
n° 4 du 25/02/1975

Date du numéro
25 février 1975

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°, —Une indemnité de chef de section de 150 est accordée a M. Saleh Abdallah Mohamed, rédacteur de 2° échelon de cadres Territoriaux, chef de la section Statistique du Port de commerce de Diibouti. Art. 2.—La présente décision prendra effet a compte du 1er janvier 1975.